

Date de dépôt : 4 mai 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Murat-Julian Alder : Documents d'identité biométriques : plus de trois mois pour un rendez-vous auprès du Centre cantonal de biométrie ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 avril 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il a été porté à notre connaissance que, dans le cadre de l'établissement de documents d'identité biométriques, que ce soit pour des personnes suisses ou étrangères, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous auprès du Centre cantonal de biométrie pouvaient atteindre plus de trois mois, ce qui est pour le moins étonnant.

Ceci n'est pas sans répercussions pour les personnes concernées.

En effet, bien que, pour les ressortissants suisses, il soit possible de solliciter et d'obtenir, à certaines conditions, un passeport d'urgence, certains Etats étrangers ne reconnaissent malheureusement pas ce type de titre, dans la mesure où il s'agit d'un document non biométrique.

Pour les personnes étrangères, de tels délais d'attente engendrent des désagréments importants, que ce soit pour rechercher et décrocher une place de travail, pour contracter un bail à loyer d'habitation ou commercial, pour effectuer certaines démarches administratives ou tout simplement pour pouvoir rentrer en Suisse sans avoir à demander et recevoir un visa de retour au préalable.

Ces délais d'attente sont parfois même de nature à compromettre des séjours à l'étranger pour de nombreux habitants de Genève, qu'ils soient suisses ou étrangers, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs, et donc, à engendrer des frais de voyage et d'hébergement qui ne sont souvent ni annulés sans frais ni remboursés.

Or, les particuliers touchés par ces délais anormalement longs ne sont en rien responsables de ceux-ci.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment s'expliquent les délais d'attente de plus de trois mois pour l'obtention d'un rendez-vous au Centre cantonal de biométrie ?*
- 2. Le Conseil d'Etat considère-t-il que de tels délais sont compatibles avec le principe constitutionnel de la célérité applicable à l'ensemble de l'administration cantonale ?*
- 3. Pour quelles raisons n'existe-t-il aucune possibilité d'obtenir un rendez-vous en urgence pour obtenir un document d'identité biométrique au Centre cantonal de biométrie ?*
- 4. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin de remédier à cette situation ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de ses promptes réponses aux questions ci-dessus.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le nouveau centre cantonal de biométrie (ci-après : CCB) a ouvert ses portes au public le 29 mars dernier. Durant sa phase de démarrage, de vérifications et d'essais techniques, il n'est pas encore doté de l'entier de l'effectif prévu pour son exploitation et n'est pas non plus en possession de la totalité des cabines biométriques commandées. De plus, la planification des premières semaines d'activité du centre a été effectuée avec une prudence délibérée et comporte des plages horaires confortables de 15 minutes pour chaque prise de données biométriques.

Pour mémoire, la création de ce centre affecté exclusivement à la prise des données nécessaires à l'établissement des passeports suisses, des titres de séjour et des documents de voyage pour étrangers, ainsi que des autorisations frontalières, a été rendue indispensable par la modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, du 24 octobre 2007 (OASA; RS 142.201), contraignant au remplacement de tous les titres de séjour pour les Européens et les titulaires d'autorisations frontalières au format papier par des documents sécurisés au format de carte de crédit.

Cette nouvelle obligation fédérale a pour but de délivrer en Suisse des documents répondant aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, avec photographie et signature intégrées.

Pour le canton de Genève, cette exigence a un impact conséquent sur le nombre de prises à effectuer, et les locaux actuels de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ne permettraient malheureusement pas d'effectuer cette tâche dans des délais que chaque usager est en droit d'attendre d'une administration moderne, d'où la création d'un espace dédié doublant, à court terme, la capacité de production antérieure.

L'effet évoqué sur le volume d'activité du CCB est encore accentué par le fait que de nombreux citoyens suisses, qui n'ont pas été en mesure de voyager en 2020 et en 2021, ne se sont rendus compte que cette année que leur passeport était échu. Cette révélation tardive a eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre de demandes de nouveaux passeports depuis que les voyages à l'étranger sont à nouveau possibles sans trop de restrictions. Au surplus, l'obligation d'émettre les autorisations frontalières au format carte de crédit, effective depuis le 1^{er} février 2022, a considérablement accru la volumétrie des prises de données biométriques pour les étrangers. Pour rappel, quelque 95 000 personnes sont actuellement titulaires d'une autorisation frontalière délivrée par le canton de Genève.

Cela étant, après quelque 3 semaines d'exploitation du CCB sans problèmes techniques majeurs, la planification des rendez-vous a été densifiée et il est aujourd'hui possible de prendre un rendez-vous à 8 semaines, tant pour les ressortissants suisses que pour les étrangers; l'objectif étant de diminuer rapidement ce délai. Il passera ainsi à 6 semaines à la fin mai 2022 et sera ensuite ramené progressivement à 2 semaines.

Au demeurant, depuis sa récente ouverture, l'administration du CCB a toujours veillé et réussi à répondre positivement à des demandes de rendez-vous urgents.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO